



Orléans, le 4 mai 2020

***A l'attention des établissements du secteur social et médico-social de la région Centre-Val de Loire***

Madame, Monsieur,

Je fais suite au courrier que je me suis permis de vous adresser début avril 2020.

Il nous semble en effet important de **vous manifester, non seulement notre soutien renouvelé**, mais également d'envisager et de penser désormais avec vous une **reprise progressive d'activité** et ce, dans un contexte de crise totalement inédit.

Comme vous le savez, le CREAI n'échappe pas à cette crise et a dû réorganiser son activité depuis le début du confinement.

Nous nous sommes ainsi humblement manifestés, à travers des actions innovantes comme la mise en place - en lien avec le CNCPH et sous l'égide du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées - de la plateforme <https://solidaires-handicaps.fr/>, le maintien des liens avec certains groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) et avec les groupes régionaux, la poursuite de certaines activités en Analyse des Pratiques Professionnelles sous forme de visioconférence par exemple et ce, concernant principalement des équipes réduites de cadres.

**Si les actions de formation-accompagnement mises en place avec vos établissements et services ont été suspendues, elles pourraient progressivement reprendre dès la fin mai 2020.**

A cet effet, les salariés du CREAI Centre-Val de Loire (direction, secrétariat, conseil technique) réintégreront partiellement, sauf nouvelles dispositions, les locaux du CREAI à Orléans le 11 mai 2020 et vous pourrez ainsi de nouveau les rejoindre, comme à votre habitude.

Durant le mois d'avril, nous avons, en équipe (salariés permanents du service Formation et formateurs vacataires), tenté d'élaborer des pistes d'action concernant les mois à venir.

Conscients de la situation difficile que vous traversez et avec la modestie qui s'impose, nous souhaitons également et avant tout vous associer pleinement à cette démarche, en fonction de vos disponibilités et de vos besoins.

Nos propositions concrètes se déclinent en trois points essentiels.

Les deux premiers concernent les actions d'Analyse des Pratiques Professionnelles et de Formation-Accompagnement d'ores et déjà conventionnées et le troisième, d'éventuelles actions à élaborer et construire ensemble, selon vos besoins et dans le cadre du redémarrage progressif de votre activité.

**1 - Dans le cadre de l'Analyse des Pratiques Professionnelles d'ores et déjà conventionnée**, nous proposons aux intervenants CREAI de reprendre contact avec vous et de nous adresser un tableau de reprise d'activité qui permettra d'indiquer les annulations, reports, réaménagements et autres modifications. Sur cette base, nous vous adresserons des avenants aux conventions. Ce protocole doit ainsi favoriser les processus d'intervention.

Depuis mi-avril, les intervenants CREAI sont par ailleurs invités à vous contacter directement et à nous tenir informés des actions convenues.



Il est convenu également que ces interventions peuvent se dérouler dans des conditions innovantes et inédites et ce, dans une dynamique de soutien, d'accompagnement et d'écoute : échanges téléphoniques individuels, animation de petits groupes restreints (3 à 4 personnes) en visioconférence, animation en présentiel dans un cadre respectant les mesures de sécurité et gestes barrières liés à la situation de crise sanitaire.

**2 - Dans le cadre des formations-accompagnements inter et intra conventionnés**, nous allons progressivement reprendre contact avec vous afin d'envisager l'organisation qui vous conviendra au mieux : maintien ou report du calendrier des actions programmées. N'hésitez pas à vous manifester par ailleurs auprès de nous à ce propos. Là encore, notre protocole d'intervention doit vous permettre - ainsi qu'aux formateurs - d'évoluer dans un cadre très précis. Il doit également et à ce titre favoriser les processus d'action et permettre la rédaction d'éventuels avenants aux conventions, avenants qui vous seront ainsi adressés.

**3 - Dans le cadre des « actions inédites » à co-construire - liés à la reprise d'activité en temps de crise sanitaire, actions non conventionnées et liste non exhaustive**, à savoir, accompagnement des équipes de cadres, y compris à titre individuel; interventions auprès des équipes de l'accompagnement de types debriefing ; « sas de décompression » ; groupes de parole ; espaces d'écoute individuels ; conseil technique, etc.

Le CREA I CVL se propose de mettre à votre disposition l'équipe pluriprofessionnelle de conseillers techniques, consultants-formateurs, psychologues, sociologues, psycho-sociologues, juristes, philosophes, autres, que vous connaissez.

Aussi, nous vous invitons à contacter le service Formation afin d'envisager et co-construire un projet inédit et innovant (y compris sur une période très courte) qui pourrait répondre à vos besoins et vos attentes et ce, en fonction de nos compétences, de vos demandes, moyens et besoins.

Notre volonté est ici d'être le plus réactif possible et d'essayer de nous inscrire dans la temporalité qui correspondra le mieux à vos attentes.

Blandine Gaillard, Christophe Lecomte et Vincent Romeyer-Dherbey se tiennent ainsi à votre entière disposition dès le 11 mai 2020 via le standard du CREA I ou par mail.

Restant ainsi à votre disposition, vous souhaitant beaucoup de courage et vous remerciant pour votre confiance.

Jean-François CONNAN, Directeur et l'équipe du CREA I Centre-Val de Loire